



*pour une planète vivante**

WWF France

Bois de Boulogne
1 carrefour de Longchamp
75016 Paris
France

Standard : 01 55 25 84 84

Fax : 01 55 25 84 74

Communiqué de Presse

Paris, le 27 Avril 2010

Commission Baleinière Internationale : La pêche commerciale à la baleine pourrait reprendre pour la première fois en 25 ans

Une proposition annoncée la semaine dernière par la Commission Baleinière Internationale, la CBI, autoriserait, pour la première fois en presque 25 ans, la chasse à la baleine au sein de la zone de nourrissage la plus privilégiée de ces dernières, à savoir l'Océan Antarctique.

La CBI a instauré un moratoire sur la pêche commerciale de la baleine depuis 1986 mais l'Islande et la Norvège opposent des objections juridiques à cette interdiction et le Japon continue à pratiquer la chasse commerciale à la baleine en contournant la CBI qui permet la chasse à la baleine pour raisons scientifiques.

Dans le but manifeste d'amener la pêche à la baleine sous le contrôle de la CBI, le Président de la Commission a proposé d'instituer un quota de pêche commerciale officiel pour ces pays et ce pour les prochaines dix années.

« Les quotas proposés ne sont pas établis selon les méthodes scientifiques propres à la Commission mais sont le résultat de marchandages politiques qui n'ont absolument rien à voir avec les baleines » explique Wendy Elliott, Directrice du Programme Espèces du WWF-International. La fixation de quotas de pêche commerciale à la baleine fondée sur des considérations politiques et non des données scientifiques constitue clairement, selon elle, un pas en arrière pour la CBI.

Cette nouvelle proposition, si elle était adoptée, légitimerait la chasse commerciale à la baleine au sein du Sanctuaire des Baleines de l'Océan Antarctique, et ceci malgré l'interdiction absolue énoncée par la CBI dans cette zone en 1994. L'Océan Antarctique constitue la zone principale de nourrissage de plusieurs espèces de baleines telles les baleines bleues, les baleines à bosses et les rorquals communs.

« L'Océan Antarctique représente en effet pour les baleines l'équivalent d'un supermarché ou encore d'un restaurant. Quelques espèces de baleines se nourrissent exclusivement dans cette région en ne se sustentant pas pendant les mois d'hiver durant lesquels elles se déplacent vers les eaux tropicales » ajoute Elliott.

S'il existe un endroit sur terre où les baleines devraient bénéficier d'une protection totale, c'est là. Autoriser la chasse commerciale au sein d'un espace où les baleines sont si vulnérables défie toute logique.

Le président de la CBI a, de plus, proposé des quotas de pêche commerciale pour des espèces qui figurent sur la liste des espèces en danger de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN).

* *for a living planet*®

Reconnue d'Utilité Publique par le décret du 24 mars 2004 et bénéficiant des articles 5 et 20 de la loi du 23 juillet 1987.

Faites un geste pour la planète : réduisez votre empreinte et soutenez le WWF

Retrouvez-nous sur www.wwf.fr

Le rorqual commun et le rorqual boréal sont tous deux des espèces menacées. En dépit de cela cette proposition autoriserait la tuerie à des fins commerciales de 65 rorquals communs dans l'Océan Antarctique et 500 rorquals boréals dans l'Océan Pacifique Nord sur une période de dix ans. Ces deux espèces ont chacune fait l'objet de surpêche incontrôlée telle par le passé que les stocks se sont très affaiblis et qu'en conséquence elles sont très menacées. Autoriser la pêche commerciale sur ces deux espèces qui n'ont pas encore récupéré des errements de la chasse à la baleine par le passé relève tout simplement de la démesure en termes de gestion.

Le Rorqual Boréal de l'Océan Pacifique Nord fut réduit de 42 000 individus à seulement 8 600 par la pêche à la baleine à la fin du siècle dernier, lorsque 40 000 rorquals furent tués. Le rétablissement de cette population est loin d'être avéré. 725 000 rorquals communs furent tués dans l'Hémisphère Sud au cours du vingtième siècle et les estimations les plus récentes font état de 15 178 individus.

Les aspects positifs de cette proposition concernent, quant à elles, l'augmentation d'efforts dédiés à assurer le rétablissement des populations de baleines en danger, des actions sur des menaces importantes pesant sur les baleines telles les prises accessoires et les changements climatiques ajouté à une meilleure gouvernance et un respect amélioré de la réglementation.

Les membres de la CBI décideront d'adopter ou non cette proposition lors de leur prochaine réunion annuelle à Agadir, au Maroc, des 21 aux 25 juin prochains.

WWF appelle tous les pays participant à la réunion de la CBI à réinstaurer, au premier plan des prises de décisions de la CBI, des considérations d'ordre scientifique et de gestion responsable.

Contacts presse :

Camille Lajus – Responsable presse – 01 55 25 84 61 – clajus@wwf.fr

Estelle Farge – Attachée de presse – 01 55 25 84 70 – efarge@wwf.fr